

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-017

Séance du 15 mars 2018

Validation de la Liste Rouge Régionale des orthoptères sur le territoire Rhône-Alpes de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Lors de sa séance du 15 mars 2018, le CSRPN a examiné la liste rouge des orthoptères sur le territoire Rhône-Alpes de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le CSRPN émet un avis favorable pour la validation de la liste présentée en formulant les remarques suivantes :

Le CSRPN constate que la méthodologie d'élaboration des Listes Rouges de l'UICN est inadaptée au groupe des insectes et ne permet pas l'utilisation de tous les critères.

Le dire d'expert aurait pu être davantage mobilisé pour l'élaboration de cette liste afin notamment d'intégrer les espèces de plaines ne répondant pas aux critères stricts de l'UICN.

Le CSRPN regrette l'absence de plan d'échantillonnage pour conforter les analyses statistiques et ainsi être moins dépendant de la seule expertise.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

